

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine



19 décembre 2022

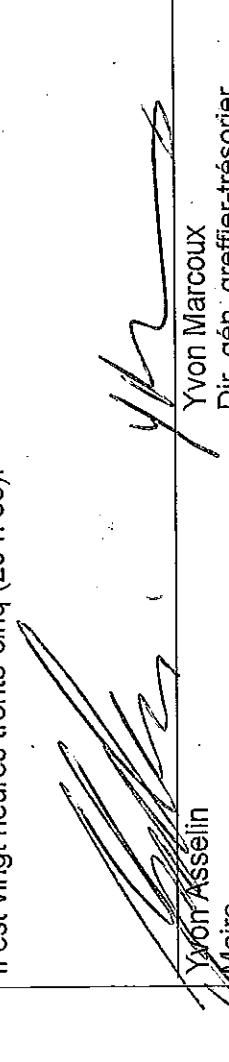
À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2023, tenue au sous-sol du Salon Funéraire 113, rue Principale, le 19 décembre 2022, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames, Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général, greffier trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-deux (19 h 32).

Présentation du budget 2023 par le directeur général, greffier – trésorier

- 246-22      Adoption du budget 2023  
CONSIDÉRANT les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité et la mission de cette dernière;  
CONSIDÉRANT les obligations légales et financières à rencontrer;  
CONSIDÉRANT les discussions préalables tenues à ce sujet;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous division de Marjolaine Lachance  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le budget 2023, équilibré selon les documents présentés au conseil par le directeur général, greffier-trésorier séance tenante au montant de 2 398 400\$.

- 247-22      Programme triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) 2023-2024-2025  
CONSIDÉRANT les projets d'immobilisation (I) et projets particuliers d'activité (PPA) retenus par le conseil municipal pour 2023-2024-2025;  
CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet;  
Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le programme triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) pour les années 2023-2024-2025 tel que présenté par le directeur général, greffier-trésorier.

- 248-22      Leyée de la séance  
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est vingt heures trente-cinq (20 h 35).

  
Yvon Marcoux  
Dir. gén. greffier-trésorier  
  
Yvon Asselin  
Maire

19 décembre 2022



À cette séance extraordinaire, tenue au sous-sol du salon Funéraire 113, rue Principale, le 19 décembre 2022, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est vingt heures trente-six (20h36)

249-22

**Mandat à Geosig pour un levé de géoradar pour profilage roc**

CONSIDÉRANT la recommandation de l'hydrogéologue dans le cadre de la recherche eau de procéder par une méthode de georadar pour confirmer la présence ou non d'endroit ayant un intérêt pour réaliser du forage;

CONSIDÉRANT que les trois forages faits la semaine dernière se sont avérés négatifs; CONSIDÉRANT que l'hydrogéologue mentionne qu'il faut être relativement sûr qu'il n'y a pas d'eau dans ce secteur avant de changer d'endroit et que la municipalité est propriétaire des lieux et que les coûts seront moins onéreux de branchement par la suite si on est à proximité de la station;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général greffier-trésorier à mandater la firme Geosig pour effectuer un levé de géoradar pour le profilage du roc sur les endroits identifiés par l'hydrogéologue selon la proposition datée du 12 décembre 2022 pour un montant d'environ 7 000\$ plus frais applicables;

Le tout sera financé par les surplus non affectés au secteur et le budget de fonctionnement concerné.

250-22

**Approbation remplacement compresseur aqueduc**  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le compresseur à l'aqueduc qui n'est plus réparable;

CONSIDÉRANT qu'après une recherche des compresseurs comparables, les employés municipaux recommandent un compresseur de 5.5 CFM de 20 gallons moteur induction 1.6 CV 120/240 Volts de marque Sanborn de Princess Auto de Lévis pour lequel des pièces de recharge sont disponibles;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Hénédine approuve l'achat d'un compresseur pour le système de traitement à l'aqueduc selon les recherches effectuées pour un montant d'environ 750\$ plus frais applicables;

Le tout sera financé par le budget de fonctionnement du service concerné.

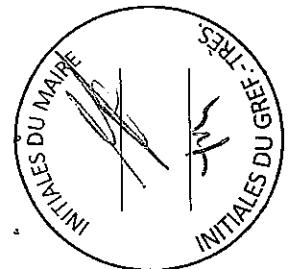
251-22

**Sous-location stationnement au CHSLD à l'église**

CONSIDÉRANT la proposition reçue d'un responsable du CISSS C-A; CONSIDÉRANT que la proposition vise à régulariser la situation du stationnement actuel sans autorisation et à permettre-d'avoir des espaces réservés et identifiés;

CONSIDÉRANT que selon le bail en vigueur entre la Municipalité et la Fabrique Sainte-Mère de Jésus, la municipalité est responsable de l'entretien du stationnement et peut effectuer des sous-locations avec la permission de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la fabrique peut également sous-louer elle-même stationnement désigné; CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable à une entente avec le CISSS-CA selon la proposition soumise et les emplacements prévus sujet aux modalités finales à être précisées à l'entente;



19 décembre 2022

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise la signature par les représentants de la municipalité d'une entente avec le CISSS-CA pour la sous-location des espaces de stationnement aux endroits désignés devant le presbytère en considérant la possibilité de laisser les montants versés par le CISSS-CA à la Fabrique Sainte-Mère de Jésus qui devra toutefois donner son accord à ladite entente.

252-22

Avis motion et dépôt de projet règlement taxation 2023

Avis de motion est donné par Christian Roy qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption d'un règlement décrétant les taux d'imposition et modalités de paiement pour l'année 2023. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

253-22

Mandat agronomique demandé par CPTAQ

CONSIDÉRANT la décision rendue le 8 décembre 2022 dossier # 436217 par la CPTAQ sur une partie du lot 4 980 035 d'une superficie 185 m<sup>2</sup> pour le passage d'infrastructures en vue de la construction du CrE et du développement Chabot,  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accorde à Catherine Demers agronome de Opti-Conseil au taux horaire de 150\$ / hre plus frais applicables, un mandat agronomique pour répondre aux conditions émises par la CPTAQ dans le dossier 436217.  
Le tout sera financé à même le règlement emprunt prévu à cette fin.

254-22

levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est vingt et une heures quinze (21h15).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Yvon Asselin,  
maire

Yvon Marcoux,  
directeur général, greffier-trésorier